



POUR DES ABATTAGES PAYSANS

SIRET n° 900 839 887 00016

contact@abattagespaysans.fr

Qui sommes-nous ?

L'association « Pour des Abattages Paysans » a pour vocation de fédérer les initiatives d'abattage paysan de proximité, et d'en favoriser de nouvelles.

Elle se donne pour mission de mettre en valeur ces pratiques paysannes afin de favoriser la relation de confiance entre éleveurs et consommateurs.

« Pour des Abattages Paysans » œuvre pour une information transparente sur l'abattage éthique et paysan, et entend en défendre les valeurs.

L'association porte le projet d'une labellisation de la production des éleveurs pratiquant une agriculture durable et engagés sur leur outil d'abattage.

L'abattage paysan, c'est quoi ?

C'est un abattage maîtrisé par les éleveurs : ils participent activement à la gouvernance de l'outil d'abattage.

Les utilisateurs de l'abattoir commercialisent leurs viandes en circuits courts.

Il s'y pratique un abattage de proximité, voire un abattage à la ferme, dans des outils de petite taille, à échelle humaine.

Des solutions novatrices peuvent y être mises en œuvre : abattoirs mobiles, caissons d'abattage ...

Certains éleveurs s'impliquent dans la prestation en devenant tâcherons au sein de l'unité d'abattage.

Les élevages dont sont issus les animaux abattus sont respectueux des animaux, comme le sont les pratiques d'abattage.



POUR DES ABATTAGES PAYSANS

SIRET n° 900 839 887 00016

contact@abattagespaysans.fr

BULLETIN D'ADHESION

« Pour des Abattages Paysans » est ouverte à 2 catégories de membres :

- 1- Les structures d'abattage répondant aux critères du réseau, qu'elles soient porteuses de projets ou déjà en activité
- 2- Les personnes physiques ou morales qui souhaitent contribuer au développement du réseau « Pour des Abattages Paysans »

Vous êtes :

- Une structure qui porte un projet d'Abattage Paysan :
 - o Vous devenez membre en vous acquittant simplement d'une adhésion de 50 €
Vous ne paierez une cotisation annuelle qu'après le démarrage de votre projet
- Une structure d'Abattage Paysan déjà en activité :
 - o Votre cotisation annuelle se compose d'une part fixe de 100 € et d'une part variable de 2 €/TEC (base N-1)
- Une personne physique (sympathisant, impliqué ...) :
 - o Votre cotisation annuelle est de 20 €/an
- Une personne morale soutenant le réseau d'Abattage Paysan :
 - o Votre cotisation annuelle est de 50 €/an pour les organisations loco-régionales
 - o Votre cotisation annuelle est de 500 €/an pour les chambres consulaires et les organisations nationales

Bulletin d'adhésion à scanner et retourner par mail à contact@abattagespaysans.fr

Mes coordonnées :

Mon adresse :

Tél. :/...../...../...../..... Mail :

J'adhère en tant que : Projet / En activité / Personne Physique / Personne morale (biffer)

Date :

Signature / tampon :

Je verse une adhésion/cotisation d'un montant de : €

Règlement par Chèque Virement

Coordonnées bancaires : IBAN : FR76 1120 6000 2100 7536 1554 761 BIC : AGRIFRPP812

NB : votre adhésion ne sera effective qu'après validation par le CA de l'association
Vous recevrez par mail les statuts et règlement intérieur de l'association